



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 23 mars 2015 – Dailens

70 communes membres, 37 présentes, 33 excusées/absentes.

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Commugny, Corbeyrier, Corseaux, Cottens, Cuarnens, Dailens, Dully, Echandens, Eclépens, Etoy, Givrins, Grens, Jouxens-Mézery, Lully, Lussy-sur-Morges, Mex, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Prangins, Rolle, Saint-Cergue, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy-Avenex, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Villars-Sainte-Croix et Yens.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Allaman, Begnins, Bremblens, Buchillon, Chésereux, Coppet, Crans-près-Céligny, Denens, Eysins, Féchy, Founex, Genolier, Gilly, Gimel, Gingins, La Rippe, La Sarraz, Lavigny, Le Chenit, Le Vaud, Lonay, Mauraz, Mies, Mollens, Montagny-près-Yverdon, Perroy, Saint-George, Saint-Oyens, Tannay, Trélex, Vich, Vuflens-la-Ville et Vuflens-le-Château

* * * * *

1. *Bienvenue ;*
2. *Adoption du PV du 20 novembre 2014 à Cuarnens ;*
3. *Présentation de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat en charge des finances et des relations extérieures :*

La Réforme des Entreprises III dans le contexte de la Métropole Lémanique ;

4. *Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV ;*
5. *Divers et propositions individuelles ;*

1. Bienvenue

La Présidente ouvre la séance à 19h00. Elle salue les autorités présentes, M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, M. le Député Hans-Rudolf Kappeler, Mesdames et Messieurs les Syndics et municipaux ainsi que les représentants de la presse.

L'ordre du jour proposé est approuvé.

2. Adoption du PV de l'AG du 20 novembre 2014 à Cuarnens

M. Fabian Mariller, Syndic de Cuarnens, demande la modification suivante concernant la présentation de sa commune (point 9), à savoir que les *forêts* « *étaient* » *une source de revenu pour la commune* et non pas « *sont* ».

Avec cette modification, le procès-verbal de la dernière assemblée est adopté à l'unanimité.

2.a. Le mot du Syndic

M. le Syndic Jean-Yves Thévoz, souhaite la bienvenue à Daillens, commune « pauvre » qui a bientôt atteint le seuil de son plafond d'endettement de CHF 11 millions.

Daillens est riche de 950 âmes, avec, notamment, une petite dizaine d'agriculteurs ainsi que quelques entrepreneurs de qualité. En effet, le boulanger a récemment été primé pour ses créations et les deux nouveaux tenanciers de l'auberge communale « la Balance » viennent de recevoir la note de 14/20 au Gault&Millau 2015. Peuvent encore être cités les artistes peintres, les musiciens, les comédiens amateurs, les sportifs ou simplement les habitants qui tous se côtoient lors de nombreuses manifestations.

Quant au paysage, les citoyens ont décidé de le préserver en refusant l'implantation d'un parc éolien. Il est encore à relever les peintures exceptionnelles du 14^{ème} siècle qui ont été découvertes dans le cœur de l'église, sans oublier l'éternelle Venoge.

Pour terminer, M. Jean-Yves Thévoz tient à rappeler l'importance de l'autonomie communale, mise à mal actuellement par le Conseil d'Etat dans le cadre d'une réorganisation scolaire régionale contestée par plusieurs communes. Toutes les procédures et moyens possibles seront utilisés pour faire entendre les droits des communes et par devoir envers les citoyens.

Le Syndic souhaite à toutes et à tous une bonne assemblée et invite chacun à partager le verre de l'amitié en fin de séance.

3. La Réforme des Entreprises III dans le contexte de la Métropole Lémanique, présentation de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat

En introduction, Mme Josephine Byrne Garelli tient à faire part au magistrat des soucis des communes avec les nouvelles charges qui les attendent (progression de la facture sociale ou l'article constitutionnel 63a), et le manque à gagner que va impliquer RIE III.

Avant de débiter sa présentation, M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis tient à dire que Daillens est une commune riche, comme toutes les autres. Le dialogue est une force et il n'est pas dérangeant d'avoir des tensions car des solutions peuvent toujours être trouvées.

A l'issue de la présentation du magistrat (voir document en annexe), la Présidente remercie M. Broulis et ouvre la discussion.

M. Pierre Stampfli, membre du comité et Syndic de Chavannes-de-Bogis, souhaite savoir si la compensation que va transmettre le canton aux communes sera une péréquation uniquement dédiée à RIE III ou si elle sera intégrée dans la péréquation générale.

Pour M. Pascal Broulis, le canton de Vaud va perdre 60% de rentrée fiscale pour diminuer du taux cantonal de 22,3% au niveau de celui de la Confédération qui est de 13,79%. Pour l'heure, la Confédération prévoit une compensation pour le canton de Vaud de CHF 107 millions. Quant aux CHF 200 millions de disponibles supplémentaires (suite au passage de la compensation fédérale de 1 à 1,2 milliards), il est souhaité qu'ils soient distribués aux cantons qui doivent baisser leur taux. Toutes les communes ne sont pas égales et il y a une seule commune qui n'est pas concernée, n'ayant aucune entreprise. Une réflexion doit être menée afin de redistribuer cette manne de façon intelligente et équitable, sans oublier d'inclure l'article 63a. RIE III va hélas créer des tensions entre les communes.

La Présidente de l'AdCV informe qu'il y a un groupe de travail technique AdCV/UCV qui étudie ces chiffres. Nos représentants sont MM. Jean-Christophe de Mestral et Jean-Yves Thévoz.

Pour M. Antoine Lambert, Syndic de Corseaux, le Conseil d'Etat veut détourner le principe même de la péréquation intercommunale en y introduisant le manque à gagner pour le canton, à savoir RIE III. Ainsi, cette charge sera supportée en grande partie par les personnes physiques, principales contributrices à la péréquation par le biais des impôts communaux. Cela obligera les communes d'augmenter leur taux d'impôt, ce qui évitera au canton de le faire. Les exécutifs sont choqués par cette attitude et cette volonté de reporter les charges sur les communes, dernier maillon de la chaîne. Dans le 24Heures du 9 mars 2015, Mme Béatrice Métraux disait « *pour les finances, il s'agit aujourd'hui de repenser les relations entre l'Etat et les communes pour garantir que ces dernières gèrent leurs finances de manière optimale. Attention à ne pas les brusquer* ». Ce n'est pas la direction qui est prise aujourd'hui.

M. Pascal Broulis est pour la diversité du modèle d'imposition et non pour une version unique. Aujourd'hui, l'Etat ne va rien imposer. En ramenant le taux à 13,7 on perdra un peu seulement de manne financière car il ne faut pas oublier que ces entreprises, qui vont payer moins d'impôts, ont beaucoup d'employés contribuables. Les communes n'étant pas égales, il va falloir trouver une solution convenable et le but n'est pas d'imposer quoi que ce soit aux communes qui n'ont pas, pour rappel, la souveraineté fiscale. La réforme des personnes physiques ne peut pas se faire contre celles des personnes morales, cela serait voué à l'échec. Peut-être que, passagèrement, il faudra avoir des dettes (sagesse vaudoise !). Et, globalement, les communes vaudoises vont plutôt bien.

M. Pascal Broulis indique encore que pour le projet de budget 2016, il n'y a pas d'inquiétudes à avoir, les indicateurs étant positifs. Ses services vont toutefois procéder à un sondage afin de s'assurer que les résultats seront conformes à ceux espérés. Concernant les recettes 2016, les données seront disponibles en août. Pour ce qui est des résultats des entreprises 2015, les chiffres ne pourront être connus que lors du premier trimestre 2016.

Concernant l'article 63 sur l'école à journée continue, Mme Odile Decré, Syndique de Commugny, souhaite que les collègues de M. Broulis fassent preuve de souplesse dans l'application de la LAJE et de la LEO et que quelques latitudes soient laissées s'agissant des infrastructures.

Mme Martine Baud, Municipale à Prangins, indique qu'aujourd'hui Novartis ne s'appelle plus ainsi et que cette société augmente le nombre de ses cols blancs mais que les nouveaux engagés sont des frontaliers.

M. le Conseiller d'Etat rappelle que le « vivre ensemble » implique des risques mais aussi que les frontaliers travaillant à Prangins paient des impôts dans le canton. Les coûts de la petite enfance sont énormes et des EMS ont dû être fermés car il manquait 2m2. Tout cela devient difficilement supportable et des efforts collectifs doivent être entrepris.

La parole n'étant plus demandée, Mme Josephine Byrne Garelli remercie et libère M. Pascal Broulis.

(voir également le communiqué de presse de l'AdCV ci-joint).

Discussion générale

La Présidente ouvre la discussion afin que chacun puisse faire part de ses préoccupations.

M. Pierre Stampfli, membre du comité de l'AdCV et Syndic de Chavannes-de-Bogis, se dit très surpris d'entendre qu'il n'est pas possible de compenser la perte des personnes morales sur les personnes physiques. Comment vont pouvoir procéder les communes ?

A la question de M. Antoine Lambert, Syndic de Corseaux, que de connaître la stratégie de l'AdCV dans ces discussions, la Présidente ne peut que répondre que tout est très confidentiel mais que ce qui la frappe c'est la répartition de 2/3, 1/3 alors que celle de la facture sociale est de 50/50.

M. Jean-Christophe de Mestral, membre du comité de l'AdCV et Municipal à Aubonne, indique que le groupe de travail technique va tenter d'obtenir plus que la répartition 2/3 1/3. Pour information, l'association des communes suisses demande une répartition 50/50. Cet arrangement entre communes va nécessiter de bien s'entendre. Le travail du groupe sera de vérifier et de tester le modèle de répartition qui sera proposé. Une des autres stratégies est de ne pas mélanger les dossiers. Dans ce contexte, les associations faïtières, sur proposition de l'AdCV, demandent que les processus financiers soient traités séparément pour chacune des plates-formes (RIE III et parascolaire) ainsi que pour les dossiers (par exemple sur la police).

M. Serge Roy, Syndic de Jouxens-Mézery, souhaite que le comité de l'AdCV puisse se pencher sur le nouveau calendrier des constructions scolaires.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel, estime très optimiste le calendrier présenté par M. Pascal Broulis et en déduit que le dossier est très clairement avancé.

La Présidente précise que, d'une part, le groupe de travail technique s'attèle sur les chiffres et que, d'autre part, en parallèle, il a été demandé au Conseil d'Etat des séances de plates-formes plus longues afin de permettre des discussions mieux construites entre les associations de communes et le gouvernement.

Mme Carine Tinguely, Municipale à Saint-Prex, demande à ce que les discussions soient basées sur les faits réels et non pas sur des estimations (arrêtés Bonny).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

4. Informations générales de la Présidente et du Comité

4.1 Parascolaire article 63a (M. José Manuel Fernandez)

Le but est de répondre à l'obligation constitutionnelle, avec un socle minimal pour les communes et qui s'adapte à Harmos, soit les classes 1P à 4P, 5P à 8P et les secondaires 9S à 11S.

Les négociations se poursuivent à bon rythme. Concernant le cadre de référence, les propositions ont été suivies à savoir que les normes d'applications seront édictées par une entité intercommunale, après consultation des milieux concernés. Les autorisations d'exploiter et la surveillance des structures seront effectuées par le canton (OAJE).

Un système d'évaluation régulière du canton et des communes tous les trois ans sera mis en place. De plus, une clause « péril » a été ajoutée si l'application d'une des dispositions légales aurait pour conséquence la mise en danger des enfants.

Le volet financier s'annonce difficile car une plus grande participation de l'Etat est souhaitée. En effet, son apport à la FAJE demeure modeste par rapport aux autres contributeurs (communes, parents et entreprises). Quelques solutions ont été proposées pour une répartition plus équilibrée entre les partenaires. A suivre.

L'objectif est de terminer les négociations en 2015 bien qu'actuellement aucun calendrier précis ne soit établi.

M. Philippe Besson, Syndic de Penthaz, signale avoir participé à une séance où le coût par habitant a été communiqué. Cette information est surprenante en raison de la confidentialité de ces données.

4.2 Aménagement du territoire (M. Pierre Stampfli)

En réponse à la **consultation sur la deuxième révision de la LAT**, le groupe de travail a déposé ses recommandations. L'AdCV soutient l'agriculture mais pas à n'importe quel prix. Durant son analyse, le groupe a notamment constaté que certaines surfaces en SDA sont enclavées et donc non exploitables. La réponse de l'AdCV est disponible sur le site www.adcv.ch.

Travaux **MADRE** : pour les communes sans nouvelles du canton, cela signifie que le projet a été accepté par les services de l'Etat.

M. Pierre Stampfli invite les municipalités à venir nombreuses à la prochaine assemblée générale le 4 juin prochain à Trélex. En effet, à cette occasion, nous recevrons Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, qui, jusqu'à ce jour, n'a pas encore consulté les communes, comme promis.

Pour terminer, M. Pierre Stampfli mentionne encore la révision sur l'ordonnance sur les eaux et pour laquelle les communes seront ponctionnées de CHF 9.-/habitant afin de permettre une mise à niveau des steps suisses concernant les micro-polluants, issus, pour la plupart, des médicaments.

4.3 Communication (M. Luc Henriod)

Toutes les communes membres ont reçu la première Tribune d'Echange. Elles sont invitées à utiliser cette formule pour échanger avec le comité de l'AdCV ou lui adresser leurs interrogations. A également été envoyée « l'Opinion de l'AdCV ». Ce premier numéro fournit des explications sur la facture sociale. Une version corrigée est annexée au présent document.

Ces deux documents peuvent en tout temps être consultés et téléchargés sur www.adcv.ch.

5. Divers et propositions de l'assemblée

5.1 Caisses maladies – Remboursement du trop perçu

M. Philippe Besson, Syndic de Penthaz, suggère au comité d'écrire au Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard afin de savoir s'il va rembourser la partie aux communes concernant les vaudois qui paient peu ou pas de caisse-maladie.

5.2 Secrétariat de l'AdCV

Mme Josephine Byrne Garelli fait part du départ du secrétariat de l'AdCV de Mme Romaine Débieux qui va rejoindre une administration communale. La Présidente la remercie pour son engagement et le travail fourni durant ces trois années. Sa succession sera prochainement assurée par Mme Catherine Aebi à qui elle souhaite une cordiale bienvenue.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

Pour le PV : Romaine Débieux

La séance est levée à 20h50

Calendrier 2015

- Jeudi 4 juin 2015, assemblée générale, 19h00, Trélex, avec la participation de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro
- Vendredi 11 septembre 2015, sortie récréative de l'AdCV à Dully
- Jeudi 1^{er} octobre 2015, assemblée générale, lieu à confirmer
- Jeudi 19 novembre 2015, assemblée générale, Tolochenaz

Annexes

- présentation de M. Pascal Broulis
- présentation de l'AdCV
- « opinion de l'AdCV » sur la facture sociale (annule et remplace)
- communiqué de presse de l'AdCV sur l'AG de Daillens – aspects techniques RIE III